

Codage de spécialité :E.M.F11.S04.26

Codes des professions disponibles pour cette spécialité

O 1202, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité :Prêche (Daawa) et information

**Niveau** : Master

**Domaine** : Sciences Humaines et Sociales

**Filière** : Sciences Islamiques –OussoulEddine

**Spécialité**: Prêche (Daawa) et information

### 1 -Lieu de formation:

**Faculté** :Sciences Islamiques

**Département** :Oussoul Eddine

**Référence de la décision de qualification** :N°002 du 03/01/2021

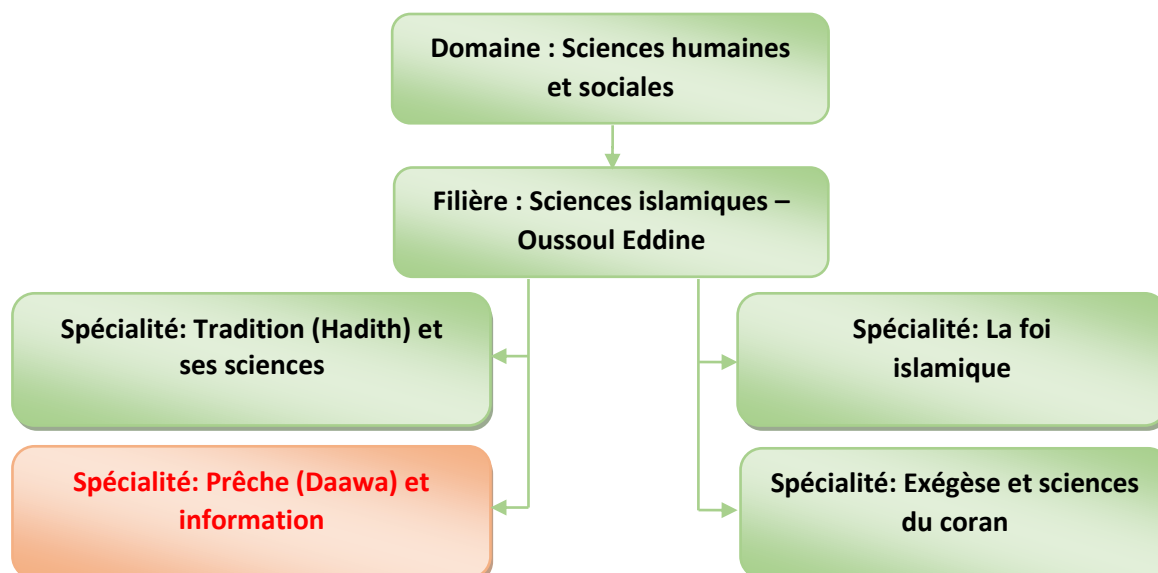
### 2- Partenaires extérieurs :

**Partenaires d'autres institutions universitaires** :Université Emir Abdelkader Constantine, Université Hamma Lakhdar El Wadi, Université de M'sila, Département des Médias et de la Communication, Batna 1

**Autres institutions, partenaires sociaux et économistes** :Radio locale à Batna, télévision régionale à Constantine, chaînes privées, presse nationale.

**Partenaires internationaux étrangers**:/.

### 3- Organisation générale de la formation: statut du projet



#### **4- Contexte de la formation :**

Le prêche(Daawa) et Information sont des branches des fondements de la religion (Oussoul Eddine), Ce Master comprend des matières dont le contenu s'articule autour de la Daawa, de ses origines, de son histoire et de ses programmes. Il clarifie la nature des médias, les méthodes d'écriture journalistique et tout ce qui concerne les médias islamiques en tant que contenu et mécanisme inhérent à la Daawa.

#### **5- Objectifs de la formation :**

Cette formation vise à simplifier les concepts initiaux et les approches de la spécialité : Daawa et médias, ses principes, ses théories médiatiques de communication et ses techniques d'édition. Ainsi les objectifs de cette formation sont :

- Divulgarion des médias les plus importants et de leurs caractéristiques
- Découvrir ce qu'est un média islamique et la terminologie qui l'accompagne.
- Introduction et Familiarité avec les sources médiatiques religieuse dans d'autres programmes
- Apprendre l'art de la rhétorique.

#### **6- Profils et compétences visés:**

Le Master en Daawa offre aux étudiants des éléments de connaissance et de compréhension de ses programmes et des méthodes médiatiques, en outreinstaurer une vision globale des médias, de ses techniques et théories.

#### **7- Capacités locales, régionales et nationales pour l'employabilité:**

Le titulaire d'un Master dans cette spécialité peut :

- Poursuivre son parcours académique au Doctorat.
- S'orienter vers le marché du travail par le biais des concours .
- S'orienter vers le secteur des affaires religieuses.
- S'orienter vers les médias
- S'orienter vers le secteur privé.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la  
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master  
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;**

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

**ARRETE**



**Article 1<sup>er</sup>** : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

**Art. 2:** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

**Art. 3:** Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

**Art. 4 :** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بمعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (أ/م)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Sociales- Sciences de la population	Planification démographique et développement	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	التخطيط الديمغرافي و التنمية	علوم اجتماعية - علم السكان	علوم إنسانية و اجتماعية
	Sciences Sociales - Philosophie	Philosophie occidentale moderne et contemporaine	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	فلسفة غربية حديثة و معاصرة	علوم اجتماعية - فلسفة	
		Philosophie appliquée	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	فلسفة تطبيقية		
	Sciences Islamiques – Oussoul Eddine	Tradition (Hadith) et ses sciences	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الحديث و علومه	العلوم الإسلامية - أصول الدين	
		Prêche (Daawa) et information	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الدعوة و الإعلام		
		La foi islamique	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	العقيدة الإسلامية		
		l'Exégèse et sciences du coran	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	التفسير و علوم القرآن		
	Sciences Islamiques - Charia	Jurisprudence (Charia) et droit	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الشريعة و القانون	العلوم الإسلامية - الشريعة	
		Transactions financières contemporaines	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	المعاملات المالية المعاصرة		